



# PROGRAMME DE FORMATION

**Organisme de formation : UN + Formations - SIRET 81949915300057**

**Référence et Intitulé : CV131-1 - Transmission du patrimoine immobilier du particulier : aspects juridiques**

**Durée : 3h30**

**Type : Classe Virtuelle**

## Public

Tous professionnels de l'immobilier susceptibles de conseiller ses clients sur la transmission de ses biens immobiliers.

## Objectifs pédagogiques

- Appréhender les règles fondamentales du droit des régimes matrimoniaux et du droit des successions
- Connaître les techniques juridiques de transmission d'un patrimoine immobilier

## Pré-requis

Aucun.

## Programme

### 1 - INTRODUCTION

- Panorama législatif.
- Pourquoi est-il judicieux d'anticiper une succession ?

### 2 - LE CELIBATAIRE : REGLES DE CAPACITE JURIDIQUE ET INCAPACITES

- Le mineur.
- Le majeur frappé d'incapacité.

### 3 - LE COUPLE NON MARIE

- Le couple hors mariage.
- L'union libre et l'indivision.
- Les partenaires soumis à un PACS.

### 4 - LE COUPLE MARIE : LE CHOIX DU REGIME MATRIMONIAL ET SON INCIDENCE SUR LA SUCCESSION



Document établi via  
la Plateforme F Immobilier  
[www.plateformef.com](http://www.plateformef.com)

Editeur accrédité : **Meelk**  
40 Rue du Louvre - 75001 Paris  
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €  
APE : 6201Z  
TVA Intra. : FR 24 844282863  
ICS : FR63ZZZ85B0FE



# PROGRAMME DE FORMATION

- Le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts.
- Le régime de la séparation de biens.
- Le régime de la communauté universelle et les avantages matrimoniaux.
- Le régime de la participation aux acquêts.

## 5 - LA TRANSMISSION NON ANTICIPEE DU PATRIMOINE

- Présentation d'une dévolution légale en l'absence de conjoint survivant (à l'aide d'exemples selon les compositions familiales).

- Les ordres.
- Le droit de retour légal des parents.
- Présentation d'une dévolution légale en présence d'un conjoint survivant (à l'aide d'exemples selon les compositions familiales).

- Les droits du conjoint survivant sur la succession.
- L'incidence d'une donation entre époux.
- Le droit de retour légal des frères et sœurs.

## 6 - LA TRANSMISSION ANTICIPEE DU PATRIMOINE

- Transmettre de son vivant avec effet immédiat.
- Les donations entre vifs.
- Les donations à titre de partage anticipé.
- Les clauses usuelles.
- Le démembrement de propriété.
- Transmettre de son vivant avec effet au décès.
- Les testaments et les legs.
- Les donations entre époux.

### Moyens pédagogiques

Séance de formation en classe virtuelle.

Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur [www.unplus.fr](http://www.unplus.fr)

### Moyens d'évaluation

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à l'issue de la classe virtuelle directement via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur [www.unplus.fr](http://www.unplus.fr)

Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %.

Coordonnées pour support :

- e-mail : [contact@unplus.fr](mailto:contact@unplus.fr)



Document établi via  
la Plateforme F Immobilier  
[www.plateformef.com](http://www.plateformef.com)

Editeur accrédité : **Meelk**  
40 Rue du Louvre - 75001 Paris  
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €  
APE : 6201Z  
TVA Intra. : FR 24 844282863  
ICS : FR63ZZZ85B0FE



# PROGRAMME DE FORMATION

## Matériel nécessaire

Ordinateur ou tablette avec connexion internet.

Navigateur préconisé : Chrome.



Document établi via  
la Plateforme F Immobilier  
[www.plateformef.com](http://www.plateformef.com)

Editeur accrédité : **Meelk**  
40 Rue du Louvre - 75001 Paris  
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €  
APE : 6201Z  
TVA Intra. : FR 24 844282863  
ICS : FR63ZZZ85B0FE